



Procès-verbal du télécomité

	Association Tempore Comité	
Auteur	Martina Cattin	
Date	27 novembre 2020	
Participant(e) s	Philippe Haeberli (président) (PH) Eveline Pheulpin (administratrice) (EP) Marie-Jeanne Traube (MJT) Alexandre Traube (AT) Sandrine Gasser (SG) Martina Cattin (secrétaire) (MC) René Miorini (caissier-trésorier) (RM)	Excusé(e) s
Distribution	membres du comité	

Thème	Concerne / délai
Ouverture de la séance à 17h30	
1. Projets en temps de crise ➤ <u>Monteverdi</u> : Au vu de la situation sanitaire, il sera certainement impossible de reprendre le chant avant quelques mois. Décision est prise de repousser les concerts peut-être à juin, mais plus vraisemblablement à septembre avec toujours les mêmes prérogatives : emploi du temps de Lionel Desmeules et représentation des Vêpres au Victoria Hall au mois d'octobre. ➤ <u>Old Hall to Howell</u> : Le concert prévu au mois de mars à St.Vincent pourrait avoir lieu, sinon les concerts seront donnés en octobre ou novembre. ➤ Flores Harmonici participera à la Schubertiade avec un programme symphonie céleste – Old Hall. ➤ <u>Carmen Lucis</u> : Pour l'instant, le concert de Béthune pour Flores Harmonici devrait se tenir. Dans le cas contraire, Carmen Lucis sera donné comme création suisse. ➤ <u>Mathilde</u> : Tempore participera aux célébrations du 100^{ème} anniversaire de Dürrenmatt au CDN. Cette manifestation est dirigée par Olivia Pedrolì et AT est chargé de proposer des chanteuses (deux soprani et une alto). Si tout va bien, il y aura un concert le 17 janvier et l'enregistrement d'un CD. AT établira un budget de CHF 6000.- pour cette prestation incluant le cachet de directeur, chanteuse et divers frais. Il adressera celui-ci à l'association Bête à Cornes. ➤ <u>Projets à venir</u> : Rodolphe sera donné en avril 2022, ce qui implique que Tempore ne peut pas chanter les Vêpres en 2022. Il faut espérer qu'on puisse les chanter en 2021 peut-être même avec le CD à vendre ! Le nouveau programme d'in illo tempore aura lieu en 2022.	AT
2. Indemnités et paiement musiciens ➤ Suite aux différentes demandes d'indemnisation faites au canton, nous avons obtenu un refus net de la part de celui-ci. En effet, le service compétent nous avait conseillé de faire une demande à la faîtière suisse des chorales. Nous en avons obtenu CHF 10000.-. Le canton refuse dès lors de verser une indemnisation pour notre ensemble professionnel ! PH contactera Alain Riboux pour lui demander d'intervenir en notre faveur. De plus, nous avons obtenu passablement de soutien de la part de sponsors qui ne doit en aucun cas servir à assumer des frais	PH

Thème	Concerne / délai
découlant d'évènements annulés. Une nouvelle demande pourra être faite au mois de décembre. ➤ Les RHT pour AT se poursuivront certainement jusqu'au mois d'avril. Il faudra inclure les sous-directeurs dans le paiement de salaire. ➤ SG établira une facture à l'association Tempore de CHF 300.- pour l'élaboration de la brochure CD et de CHF 300.- pour la conception de l'affiche Old Hall. ➤ AT a payé la traduction en anglais (220 Euro). Montant que RM lui remboursera.	SG RM
3. Divers ➤ Une promotion pour nos CDs sera envoyée à nos membres et soutiens (mailing liste). Peut-être même avec un nouveau CD ? ➤ Répétitions par zoom : peu de participants, mais AT juge le travail pour les personnes présentes utiles. La prochaine répétition aura lieu dans dix jours et un apéro Zoom sera organisé pour le mardi avant Noël. ➤ Suite au versement de l'indemnité de CHF 10.000.- de la faïtière suisse, la cession devra encore être finalisée.	EP
Fin de la séance à 19h10. La prochaine séance aura lieu le 15 janvier 2020 à 17h00.	